



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2026

Présents | MM. Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI (point n°1), Dominique DANILO, Stéphanie DEGAS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Maryse MESLET

Mme Laurence HILLEREAU

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Florence RAYMOND AUGIER
Mme Shaïnon PLASSON
Mme Chloë FAOUZI (du point n°2 au n°15)
Mme Karine VOLCLAIR

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 19 juin 2026, CASF, article R123-16

POINT N°5 – SAD – CONTRAT CNRACL POUR LA MISE EN PLACE D'ESPACES DE DISCUSSION SUR LE TRAVAIL

Monsieur Vincent GUIBERT, Vice-Président, expose :

Vu la délibération 2026-03-04-02, relative au projet de transformation managériale, via le déploiement d'espace de discussion sur le travail (EDT) soutenu par la CNRACL,

Vu le projet de Contrat d'accompagnement au titre de la démarche de prévention, dans le cadre du Fonds Nationale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL, encadrant le déploiement d'Espace de Discussion sur le travail,

Considérant le projet de transformation managérial déployé pour 18 mois au sein du Service Autonomie à Domicile,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Article 1 – D'approuver les termes du contrat d'accompagnement, pour le déploiement du projet de transformation managériale via le déploiement d'espaces de discussion sur le travail (EDT).

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut le Vice-Président ou la Vice-Présidente déléguée, à signer le présent contrat d'accompagnement et ses éventuels avenants.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

